

CONDITIONS GENERALES DE VENTE UVSI

Ces CGV s'appliquent à la formation UVSI de l'IRESU

L'IRESU est un organisme de formation professionnelle déclaré sous le N° 119 202 310 92, certifié Qualiopi pour ses actions de formation et dont le siège social est situé à Ville d'Avray, 3 sente Saintié – 92410.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'IRESU pour le compte d'un client, dénommé ici l'entreprise. La personne bénéficiaire de la formation est dénommée le stagiaire. Toute commande de formation auprès de l'IRESU implique l'acceptation sans réserve par l'entreprise des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Elles ne concernent que les formations UVSI à l'exclusion de toute autre formation qui reprend les CGV

I. Réservation et inscription

La phase de préinscription effectuée, le stagiaire ayant été retenu par le conseil scientifique, celui-ci a procédé à son inscription. Une convention est alors adressée au service de formation qui retournera un exemplaire signé avant la date limite indiquée

L'inscription ne sera définitivement validée qu'à réception de cet exemplaire de convention signé ou, à défaut, d'un bon de commande ou d'une lettre d'engagement d'un OPCO.

Une inscription peut être effectuée à titre personnel, sans convention ou bon de commande, mais avec règlement assuré par le stagiaire lui-même. Dans cette configuration à tarif préférentiel, il est rappelé que cette inscription à titre individuel ne peut donner lieu à remboursement par l'employeur au titre de la formation professionnelle.

L'annulation d'une inscription est sans frais jusqu'à 14 jours avant la date de début de la formation.

L'IRESU se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 semaines avant la date de début de la formation, ou en cas de force majeure, le remboursement intégral étant garanti.

II. Prix

Les prix sont affichés en Euros HT et TTC. Ils s'entendent par personne pour toutes les formations à inscription individuelle, et pour un groupe de personnes pour les inscriptions de groupe.

Les tarifs des formations UVSI sont publiés sur les sites iresu.fr, et uvsi.fr.

Les formations, notamment de groupe, ou les formations spécifiques hors « offre catalogue » peuvent donner lieu à l'établissement de devis.

Cas particulier des formations hors région parisienne :

Les formations effectuées hors Ile de France (incluant les formations de groupes) donnent lieu à l'établissement de devis spécifiques prenant en compte les frais pédagogiques et les frais relatifs au déplacement des formateurs (acheminement, logement, etc). Ces frais sont non remboursables même en cas d'annulation de la formation dans les délais impartis.

La TVA prise en compte est basée sur 20%, TVA en vigueur au 01/01/2024.

Facturation / paiements:

La facturation des formations est, sauf demande contraire de l'entreprise, effectuée après exécution de la prestation (à service rendu).

En cas de facturation des frais relatifs aux déplacements des formateurs la facture sera émise à l'issue de la formation, sauf en cas d'annulation de la formation où elle sera effectuée à date de cette annulation.

Paiements à la réception de facture au comptant. Délai de paiement maximum : 60 jours nets ou au maximum 45 jours fin de mois. Intérêt de retard : A défaut et conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 un intérêt de retard égal à 3 fois

le taux légal sera appliqué, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (décret 2012-1115 du 02/10/2012)

III. Validation des stages

Il est remis à l'issue des 8 modules, une attestation de formation sous condition de suivi des modules.

Un examen final permet la délivrance d'une attestation supplémentaire certifiant l'acquisition des connaissances et des compétences.

IV. La protection des données

Les informations à caractère personnel communiquées par l'entreprise à l'IRESU sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

V. Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quel qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord préalable de l'IRESU. L'entreprise s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations qui seraient effectuées en dehors du cadre des formations dispensées par l'IRESU.

VI. Les règles applicables en cas de litige

Les présentes CGV sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'entreprise et l'IRESU, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée, avec le recours possible au médiateur. A défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Nanterre (Hauts-de-Seine).

IRESU - SAMU des Hauts de Seine

Hôpital Raymond Poincaré - F 92380 GARCHES

Tél.: 01 84 19 28 75 - Fax : 01 47 10 70 07 - Email : info@iresu.fr

SIRET : 34968779800018

TVA :FR64349687798

Association pour la formation professionnelle déclarée sous le n° 119 202 310 92